ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Bilan Final

CONVENTION DE COOPERATION

OFB-ANEB-SNPN

Pôle-relais zones humides - Mares et Vallées alluviales

BILAN

2023 - 2024

Pôle-relais
Mares et vallées alluviales

Pôle relais zones humides – Mares et Vallées alluviales

Bilan final convention 2023 – 2024

L'ANEB et la SNPN, structures porteuses du pôle-relais zones humides - Mares et Vallées alluviales par convention de coopération avec Office français pour la biodiversité (OFB), présentent le bilan final de la convention 2023 – 2024.

Ce bilan a fait l'objet d'une validation commune de l'ANEB (Cyrielle Briand), la SNPN (Lorenzo Arduino) et de l'OFB (Pierre Caessteker), lors d'un échange, en visio-conférence, le 27 novembre 2024.

Action 1 : Réunir, analyser et rendre facilement disponibles des connaissances fiables sur les zones humides de type mares et vallées alluviales, et sur des thématiques transversales identifiées (élus, collectivités et agences d'urbanisme)

Site web du Pôles-relais mares et vallées alluviales

Afin de répondre aux objectifs de l'action 1, l'ANEB et la SNPN ont poursuivi l'animation et l'alimentation du site et de la base documentaire du pôle-relais mares et vallées alluviales (PRMVA). Depuis 2020 le site PRMVA fait partie intégrante du site bassinversant.org de l'ANEB (Figure 1). Un bouton spécifique PRMVA est visible et accessible sur le bandeau d'accueil. Il amène à la page d'accueil du PRMVA avec les dernières actualités et ressources documentaires. Un sommaire permet également d'accéder à la page de présentation plus détaillée du fonctionnement et des objectifs du PRMVA, une page regroupant l'ensemble des actualités et une autre conduisant à la base documentaire. Certaines évolutions de structuration mettant en avant les entrées spécifiques du PRMVA et des objectifs CESP co-portés (mares, vallées alluviales, solutions fondées sur la nature, urbanisme…,) ont été entamées.

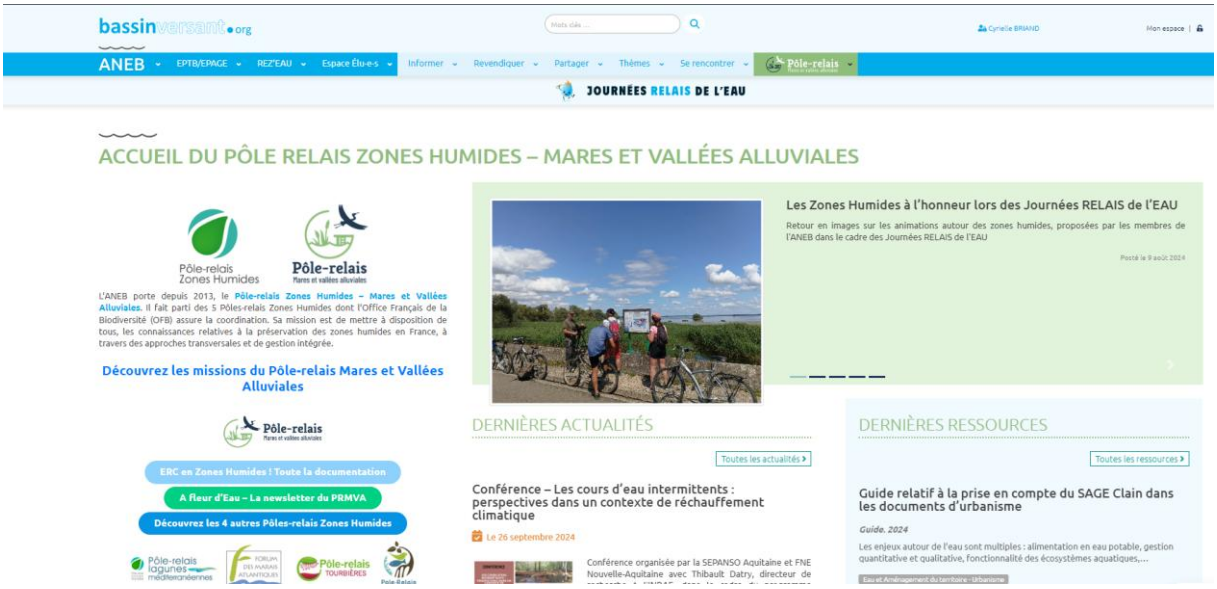


Figure 1 : écran d'accueil du site PRMVA

Sur la durée de la convention 2023-2024 :

- **239 actualités** (locales ou nationales) et **événements** (formation, journée technique…) ont été publiés sur la page PRMVA du site bassinversant.org.
- **33 actualités** ont été publiées par le PRMVA sur le centre de ressources milieux humides qui est porté par l'OFB (publication et mise en forme des actualités).
- **128 animations JMZH** ont été labellisées par le PRMVA pour l'édition 2023 et 147 pour l'édition 2024.
- environ **8200 utilisateurs** se sont rendus sur le site bassinversant.org, pour un total de **17 000 sessions**, et la consultation d'environ **17 000 pages**.

- Les visiteurs ont en moyenne passé **1 minute 47 secondes par page**.

- Sur la durée de la convention 2023-2024, deux tiers des flux totaux de visites proviennent de recherche par moteur de recherche (**66,1%**). Suivi par un accès direct sur les contenus du site du pôle-relais **23.6%**. L'accès par l'adresse de référencement du pôle relais depuis d'autres sites représente **7.7%** des flux. Enfin **2.3%** des visites émanant des réseaux sociaux (contre 4.3% en 2021-2022).

Site web du centre de ressources milieux humides

Le Pôle-relais mares et vallées alluviales a alimenté la rubrique actualité du centre de ressources milieux humides avec la publication de **18** brèves en 2024 (15 brèves en 2023), et l'OFB à assurer la publication de **35** brèves en 2024 (28 brèves en 2023).

Base documentaire du pôle-relais

Depuis courant 2020, la base documentaire du Pôle-relais est intégrée sur le site bassinversant.org. Sur la durée de la convention 2023-2024, celle-ci a été enrichie de **136 nouvelles références**, portant à **3381** ressources disponibles. Les difficultés techniques inhérentes à la récente mise en place de la coopération ANEB/SNPN a retardé l'alimentation

de la base documentaire par la SNPN sur l'entrée mares. Un important travail d'alimentation de ressources portant sur les mares est en cours.

Il reste des difficultés pour faire moissonner la base de données documentaire du Pôles-relais par le portail partenarial des documents sur l'eau et la biodiversité avec l'OFB et l'OIEau.

Sollicitations

Le Pôle-relais a répondu à **48** demandes d'informations et d'envoi de ressources (voir l'annexe : Sollicitations 2023-2024). Celles-ci portaient sur des demandes liées à :

-Création de mare et réglementation
-Mise en contact avec des acteurs locaux pour aide à la création et à l'entretien de mares
-Demande d'informations sur d'autres conventions de type mares refuges
-Conseil pour problème de poissons rouge dans une mare
-Transmission de ressources pour la préservation et la gestion des mares
-Conseil pour préservation de l'environnement grâce aux obligations réelles environnementales (ORE)
- Services écosystémiques en zone humide
- Demande de supports de communication JMZH

Lettre d'informations

La lettre électronique du Pôle-relais Mares et Vallées alluviales **« A Fleur d'Eau »** (Figure 2) reprend les « Articles » et « Ressources » publiés sur le site internet à travers six rubriques :

- Focus
- En ce moment
- Offres d'emploi et de stages
- Agenda
- Formations
- Ressources (anciennement « Publications »)
- Autres lettres ZH



Figure 2 – Visuel de la lettre d'information « A fleur d'eau » de juin 2024.

Sur la durée de la convention 2023-2024 ce sont **10** lettres « A Fleur d'eau » qui ont été envoyées. Elles atteignent **1425** abonnés et sont relayées sur la page Facebook du PRMVA afin de toucher plus largement les acteurs pouvant être concernés par ces enjeux.

➔ **Consultez l'ensemble des Newsletters « A Fleur d'eau » du PRMVA :**
https://bassinversant.org/przhmva/a-fleur-deau-la-newsletter-du-pole-relais-zones-humides-mares-et-vallees-alluviales/

➔ **Consultez les 8 dernières Newsletters « A Fleur d'eau » du PRMVA :**

- A fleur d'eau n°87 – Décembre 2024
- A fleur d'eau n°86 – Octobre 2024
- A fleur d'eau n°85 – Aout 2024
- A fleur d'eau n°84 – Juin 2024
- A fleur d'eau n°83 – Avril 2024
- A fleur d'eau n°82 – Décembre 2023
- A fleur d'eau n°81 – Octobre 2023
- A fleur d'eau n°80 – Aout 2023
- A fleur d'eau n°79 – Mai 2023
- A fleur d'eau n°78 – Févier 2023

Bulletins bibliographiques

En 2023, 2024, le PRMVA a coordonné la mise à jour 4 bulletins bibliographiques :

- *Les inondations dans les zones humides (2022)* https://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/maj-bulletin-inondations-milieux-humides-vf.pdf
- *Des outils pédagogiques pour les zones humides (2022)* https://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/maj_synthese_outils_peda_vf.pdf
- *Publications de sensibilisation à la gestion et la protection des milieux humides à destination des élus (2021) Lien :* https://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/bulletin_mh_et_elus_2021.pdf
- *Urbanisme et milieux humides (2020) Lien :* https://www.zones-humides.org/sites/default/files/images/pole-relais-mares-ZHI-VA/2020_bulletin_urbanisme_et_milieux_humides-_prmva.pdf

Ces nouvelles éditions intègrent les nouvelles références bibliographiques mises à disposition par les différents pôles-relais. Ces dernières sont indiquées à l'aide d'une pastille « nouveauté » dans le document afin de mieux les identifier. Le Pôles-relais mares et vallées alluviales a également participer à la mise à jour des autres bulletins bibliographiques des Pôles-relais zones humides, réalisé dans le cadre du groupe « documentation » du centre de ressources milieux humides

→ L'ensemble de la collection des bulletins des Pôles-relais zones humides est consultable ici : *https://www.zones-humides.org/agir/la-collection-poles-relais-bulletins-bibliographiques*

Réseaux sociaux

La page Facebook du Pôle-relais mares et vallées alluviales relaie une sélection des actualités et informations mises en ligne sur le site. La page Facebook du PRMVA compte **1417** abonnés, soit **17** de plus qu'en 2022. La page LinkedIn du PRMVA a été créée, pour mieux toucher les professionnels et compte **339 abonnés** comme convenu dans le groupe « communication » du centre de ressources milieux humides. Une méthode d'alimentation conjointe SNPN/ANEB reste à développer pour ces 2 médias.

Depuis 2021, le compte Twitter (maintenant X) n'est plus alimenté par le Pôles-relais mares et vallée alluviales. Les réflexions en cours dans le cadre du groupe « communication » du centre de ressources milieux humides prévoit l'abandon des comptes X de l'ensemble des Pôles-relais zones humides et du centre de ressources milieux humides.

L'OFB a assuré l'animation du compte X du centre de ressources milieux humides qui compte 3921 followers (+ 900 followers par rapport à 2024)

Cartographie de réseaux

L'ANEB a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de sa base de données avec l'actualisation des contacts des acteurs de bassins impliqués dans la préservation et gestion des milieux humides (EPTB, EPAGE, et autres structures porteuses de SAGE). Cela correspond à plus de 200 contacts.

Un travail plus approfondi doit être mené entre les acteurs bénéficiaires directs et indirects.

La SNPN, dans le cadre son début de coanimation du PRMVA, a entamé le travail relatif à la consolidation du réseau mares :

1. Finalisation de la liste contact des acteurs nationaux impliqués dans la gestion et la protection des mares, en identifiant les acteurs publics et associatifs. La carte google maps sera mise en ligne début 2025 sur le site du Pôle relais mares et vallées alluviales.

2. À partir de cette liste de contact, la SNPN a effectué la catégorisation des acteurs nationaux afin de construire sa cartographie des acteurs sur les mares, dans le cadre de la dynamique lancée dans le groupe « réseaux d'acteurs » du centre de ressources milieux humides3. La SNPN a établi un premier contact avec plus de **210** acteurs identifiés au niveau national et des territoires, en particulier les acteurs publics et associatifs. Ces échanges permettront de renforcer les dynamiques locales et la concertation autour des projets de préservation.

L'OFB et l'OIEau accompagnent méthodologiquement le Pôles-relais dans l'élaboration de cartographies d'acteurs.

Des travaux similaires seront prochainement lancer avec l'ANEB pour cartographier les acteurs des vallées alluviales.

Action 2 : Informer, sensibiliser et animer des acteurs concernés par la gestion des zones humides

Le PRMVA a été identifié, comme les autres pôles relais zones humides, comme un acteur clé de la gouvernance et de l'animation de la Stratégie CESP2030 pour les zones humides.

Initialement, la convention prévoyait un pilotage de l'objectif 6 par la SNPN et celui de l'objectif 9 par l'ANEB. Un ajustement a été proposé depuis, au regard notamment de précisions sur les cibles de chacun de ces objectifs, et désormais, il a été convenu que **l'ANEB pilotait l'objectif 6 et la SNPN l'objectif 9.** L'étroite relation entre les 2 structures, et l'OFB facilitera d'autant plus la dimension transversale dans la mise en œuvre des différentes actions.

2.1 - Contribuer à l'animation et à la mise en œuvre du programme d'actions "CESP" milieux humides

- ***2.1.1 - OBJ 6 de la CESP : Promouvoir la préservation des zones humides- élément d'adaptation aux effets du changement climatique- dans les documents de planification (inondation, sécheresse, canicule, ERC, etc.)***

Depuis plusieurs années, l'ANEB travaille particulièrement, sur les sujets de la prise en compte des enjeux de l'eau et des milieux associés, par le monde de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et plus largement sur la prise en compte des ZH dans les planifications territoriales.

Depuis 2023, l'ANEB/PRMVA pilote l'animation de l'objectif 6 de la CESP qui vise à accompagner les acteurs relais à mieux informer, sensibiliser les acteurs de l'urbanisme et les collectivités sur la prise en compte des ZH dans les différents documents de planification.

- En mars 2024, l'ANEB participait au GTh CESP piloté par l'OFB et l'association Ramsar-France. Elle animait une session de "Word Café" sur l'objectif 6 afin de capitaliser les actions/outils développés par l'ensemble des acteurs du Gth CESP. Un grand nombre d'actions ont été répertoriées, et des pistes de travail ont été identifiées à savoir notamment un travail sur 3 grands types de planification : "urbanisme", "climat" et "inondations" qui seront travaillées par la suite au travers de l'animation du GT de l'objectif 6 et des actions en propre de l'ANEB/PRMVA.

→ L'ensemble de ces éléments figurent dans le compte rendu de la rencontre : https://docs.google.com/document/d/1Sb-JWaVsJGQb6e6nNCXyK8enJD3LEljo-eq3NHdPERY/edit

- En octobre 2024, à l'occasion du 2em GT CESP, l'ANEB a contribué à l'animation en faisant intervenir le CEN PACA sur son retour d'expérience des ateliers/formations des services (police de l'eau et SIG, et biodiversité et urbanisme) de la DDT pour une meilleure prise en compte des zones humides dans leurs actions.

Suivi du groupe "règles des SAGE"

L'ANEB se tient régulièrement informée des travaux issus du GT SAGE et notamment ceux du GT règles de SAGE afin de pouvoir diffuser les éléments d'informations via son site, sa lettre d'information mais aussi les événements qu'elle organise. Des échanges ont eu lieu et se poursuivront avec l'OIEau, l'OFB et le Gt milieux humides de l'ONB pour la création d'indicateurs MH & SAGE.

Zones Humides : solutions fondées sur la nature

L'ANEB et l'OFB (Centre de ressources Milieux Humides) travaillent à l'organisation d'une webconférence sur le sujet des Zones Humides, solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation des territoires face aux risques "inondations", "sécheresses" et "canicule". Celle-ci aura pour objectif de couvrir le sujet avec un angle scientifique, recherche-action et gestion/planification à l'échelle d'un bassin versant. Cette webconférence permettra de valoriser les travaux du Life Artisan, mais également la version 2 de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH2) publiée en décembre 2023 et notamment le rôle des ZH pour la ressource en eau.

Etat des lieux des actions "ZH et foncier"

L'ANEB, en s'appuyant sur son réseau, les acteurs identifiés dans le Gth de l'objectif 6 de la CESP qu'elle anime, ainsi que sur le Centre de ressources milieux humides, travaille sur l'identification des pratiques, projets, outils permettant une meilleure prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (en zone rurale et urbaine) développés par et avec les acteurs du foncier (EPF, SAFER, FédéCEN). Cet état des lieux pourrait prendre la forme d'une cartographie interactive destinée à être alimentée au fur et à mesure.

Webonférence "L'action Foncière pour préserver les zones humides"

En avril dernier, l'ANEB a contribué à l'organisation, à l'animation et à la restitution de la webconférence "L'action Foncière pour préserver les zones humides" organisée par l'OIEau et le centre de ressource Milieux Humides. Le SDEA, membre de l'ANEB a pu ainsi présenter son outil de diagnostic foncier ZH, dérivé d'un premier outil "diagnostic foncier des aires de captages". Les projets présentés lors de cette webconférence seront les premiers à alimenter l'état des lieux.

→ Le replay et la synthèse de la webconférence "L'action Foncière pour préserver les zones humides" sont disponibles ici : https://bassinversant.org/webconference-laction-fonciere-pour-preserver-les-milieux-humides/

Identifications des formations "Inondation"

L'ANEB en lien avec les acteurs concernés, a pour objectif d'identifier les formations portant sur la gestion des inondations pour renforcer pour la dimensions ZH/SfaN et le lien MA et PI. L'ANEB pourra s'appuyer sur le GT Eau du Life Artisan.

Accompagner l'utilisation des référentiels/inventaires ZH

Afin de favoriser la prise en compte des ZH dans les SCoT, une des actions identifiées porte sur l'intérêt que les acteurs des SCoT puissent visualiser les "couches" SIG via leurs outils SIG et notamment leur observatoire.

Depuis plusieurs années, l'ANEB a développé des actions partenariales avec la FédéSCoT autour des enjeux liés à l'eau et aux zones humides dans les SCoT. L'ANEB travaille donc à mettre en relation les référents "SIG" de la FédéSCoT avec les référents "référentiels ZH" de l'OFB. Par ailleurs, l'ANEB sera partenaire de l'action de la FédéSCot, qui vise à accompagner 30 SCoT dans une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leur planification et travaillera donc à mettre en avant les enjeux liés à la prise en compte des Zones Humides dans le cadre du LIFE BiodivFrance coordonné par l'OFB.

Lien entre CdR et boussole ANCT

Le Centre de ressources milieux humides a pour vocation de créer le maximum de liens avec les centres de ressources thématiques. L 'ANEB et l'OFB travaillent actuellement à créer du lien entre le CdR MH et "La boussole de la transition écologique : améliorer l'impact environnemental des projets" afin notamment d'identifier les ressources "Zones humides" permettant d'illustrer les différentes questions/entrées de la boussole de la transition écologique animé par l'ANCT.

- ***2.1.2. Obj 9 de la CESP : Assurer un appui aux politiques régionales en faveur de la biodiversité sur les milieux humides auprès des collectivités territoriales et des entreprises***

Cadrage de l'action en 2024

La SNPN est pilote de l'objectif 9 de la CESP et doit impulser des synergies d'acteurs privés et publics au niveau des bassins, afin de garantir une prise en compte multipartite des zones humides dans les territoires.

Aussi, en mars 2024, la SNPN participait au GTh CESP piloté par l'OFB et l'association Ramsar-France. Elle animait une session atelier "Word Café" sur l'objectif 9 afin de capitaliser les actions/outils développés par l'ensemble des acteurs du Gth CESP, reproductibles efficacement sur les autres territoires. Un grand nombre d'actions ont été répertoriées, et des pistes de travail ont été identifiées, dont les trois principales :

1. Messages aux décideurs – élus des EPCI, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises, etc. en lien avec l'objectif 2 de la CESP

2. Cibler les filières d'industries par territoires, en s'appuyant sur les territoires d'industries, notamment à travers la présence à des salons

3. Cibler les EEN (OFB), TEN (ARB-OFB) et ABC (OFB en zones humides pour déployer les boîtes à outils et valorisation des sites de démonstration dans des webinaires

4 régions motrices ont été identifiées pour mener à bien les premières actions :

- Centre-Val-de-Loire
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Région PACA

En fonction des actions identifiées et celles internes au Pôle-relais mares et vallées alluviales, la SNPN mettra en réseau le centre de ressources milieux humides, le pôle-relais mares et vallées alluviales avec les Agences régionales de la biodiversité de ces régions, les Directions régionales de l'OFB, les collectivités territoriales (EPCI, EPAGE, EPTB), les

entreprises afin de lancer des expérimentations pour la valorisation des zones humides sur les territoires, vers une généralisation des actions en France.

→ L'ensemble de ces éléments figurent dans le compte rendu de la rencontre : https://docs.google.com/document/d/1Sb-JWaVsJGQb6e6nNCXyK8enJD3LEljo-eq3NHdPERY/edit

Prise de contact et perspectives

Suite aux premier GTh CESP, plusieurs échanges ont été organisés afin de clarifier les besoins des parties prenantes dans le cadre des perspectives futures :

- Une première réunion s'est tenue le 24 juillet 2024 avec les coordinateurs du dispositif Atlas de la biodiversité communale (ABC) de l'OFB afin de cadrer un partenariat :
 - ➢ Notamment pour identifier les collectivités ayant pris une entrée connaissance zones humides dans le cadre de leurs inventaires. La base de données n'étant pas encore structurée, le Pôle-relais collaborera dans la durée afin de récupérer ces informations
 - ➢ Au sujet d'une carte des projet ABC à coupler à d'autres couches en relation aux zones humides (RPDZH)
 - ➢ Poursuivre l'objectif partagé (dans le cadre du Plan d'action mares ainsi que la SNB2030) qui vise à une intégration des enjeux zones humides révélés par les ABC dans les documents d'urbanisme. *Objectif ABC: La SNB 2030 a fixé un objectif de 100% des collectivités en révision de leurs documents d'urbanisme à réaliser un ABC.*
 - ➢ Organisation d'un webinaire/webconférence à montre dans le cadre du centre de ressources milieux humides sur les meilleures pratiques pour valoriser les Retours d'expériences des projets ABC en milieux humides, qui mette à disposition les connaissances sur le croisement des démarches ABC/politiques publiques, où trouver les bons partenaires et outils sur les milieux humides pour les nouveaux ABC, etc.
- Un démarrage de collaboration avec les Agences régionales de la biodiversité – Centre Val de Loire et la Bretagne sont en cours et devrait débuter en 2025, particulièrement sur les actions TEN.

Perspectives entreprises

Un début de réflexion s'est engagé en 2024 avec le chargé de mission Entreprise Engagées pour la Nature (EEN) afin d'évoquer les possibilités de collaborations sur 2025, notamment :

- L'organisation d'un webinaire permettant de mettre en lumière les EEN mettant en œuvre des actions pour les milieux humides
- Identifier les synergies possibles au niveau des territoires d'expérimentation (CVL, Bretagne, BFC, Région PACA) entre les EEN, les ARB, en coordination avec les Pôles-relais zones humides afin d'assurer un accompagnement technique sur les milieux humides
- Diffuser dans le réseau des EEN tous les outils (webinaires, guides, etc.) afin d'informer et de sensibiliser aux milieux humides

Dans ce sens-là, afin d'illustrer l'engagement des possibles des entreprises pour les milieux humides, le Pôles-relais mares et vallées alluviales, avec le Pôle Relais marais Atlantiques, Manche et mer du nord ont animer un atelier au Forum Biodiversité et économie les 13 et 14 novembre 2024 à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, intitulé « Engagement des

entreprises pour la préservation des milieux humides » a réuni plus de 70 participants, au cour duquel trois intervenants nous ont partagé leurs expériences:

- Cathy Le Hec, directrice des Sources d'Eaux Minérales – Danone Waters
- Gaël Cardinal, chargé de projets biodiversité et pédagogie à la fondation Yves Rocher
- Christophe Salmon, délégué général de la fondation Crédit Mutuel Alliance fédérale

L'objectif principal de cette rencontre était de générer de nouvelles idées d'actions ou d'évoquer des besoins afin d'augmenter la coopération territoriale autour des milieux humides. Cet atelier visait également à explorer la problématique suivante : quelles coopérations pour la transformation écologique des entreprises ?

Dans un contexte global marqué par le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et les tensions croissantes liées à la gestion de la ressource en eau, cet événement a permis d'aborder le rôle des entreprises dans la préservation des zones humides et de la culture de coopération nécessaire à générer des changements transformateurs. Les trois intervenants ont présenté les initiatives de leurs entreprises, en collaboration avec des associations et des institutions, ont été mises en avant comme exemples concrets de partenariats réussis entre le secteur privé et les acteurs de la conservation des milieux naturels.

L'atelier a permis de mettre en lumière les défis auxquels font face les entreprises pour intégrer des actions en faveur de la préservation des milieux humides dans leurs stratégies. Les intervenants ont ensuite réfléchi aux obstacles à l'intégration de dynamiques collaboratives et à l'implication des acteurs territoriaux dans ces processus de transformation écologique. Ils ont également pu partager leurs idées et réflexions pour renforcer la coopération et améliorer l'engagement des entreprises envers la préservation de la nature.

Les animateurs proposaient au public d'inscrire leurs idées de méthodes pour améliorer les synergies entre acteurs et l'intégration des enjeux milieux humides par les entreprises. Les présentations, prises de paroles et échanges très riches, en, plus de la contribution du public, ont permis de dégager plusieurs thèmes et propositions (Figure 3) :

1. Thèmes récurrents identifiés par le public :
 - Manque de connaissances des acteurs : Les entreprises manquent souvent d'informations sur les enjeux spécifiques des milieux humides, nécessitant une meilleure diffusion des connaissances.
 - Création d'ateliers de sensibilisation : Il existe une forte volonté de multiplier les espaces d'échanges et de formation entre entreprises et acteurs environnementaux.
 - Renforcement des liens entre économie et projets de restauration : Un désir marqué d'intégrer davantage les entreprises dans les projets de restauration des milieux naturels.
 - Soutien aux projets locaux : Bien que localisés, les projets de préservation nécessitent un soutien ciblé malgré les défis logistiques et financiers associés.

2. Propositions du public :
Les propositions ont été regroupées en plusieurs catégories :
Financements : Créer des mécanismes financiers spécifiques pour la restauration des milieux humides, avec des partenariats publics-privés.
Formation : Organiser des sessions de sensibilisation et des programmes de formation pour améliorer la compréhension des enjeux des milieux humides par les entreprises.
Coopération : Mettre en place des plateformes de mise en relation et organiser des événements pour faciliter l'échange de bonnes pratiques.



Figure 3 – propositions du public « Engagement des entreprises pour la préservation des milieux humides »

Les propositions seront pour certaines intégrées dans la feuille de route de l'objectif 9 de la stratégie CESP coordonnés par le Pôle relais mares et vallées alluviales (SNPN)

Vu l'engouement des acteurs privé, un lien a été créé pour intégrer le réseau d'acteurs des mares:
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfL9pJPMRLSYqsFFoLCSJYBOPuAJmZ_RLepc_IWa4UqHEXdcQ/viewform

Cet atelier est le premier d'une série d'actions pour mieux comprendre les besoins des acteurs privés, afin d'y répondre en améliorant leur connaissance des projets et des porteurs, pour créer plus de coopérations.

Accompagner le déploiement de la Formation "Gestion Intégrée des MH dans les territoires"

En 2023, ce sont 2 formations qui ont été organisées par l'OFB avec l'appui de l'OIEau. En décembre 2024, une session a été mis en œuvre dans el cadre du catalogue de formation de l'OFB.

Mise en avant des ZH dans les projets lauréats Capitales Françaises pour la biodiversité

L'ANEB réalise un travail de valorisation des projets comportant un volet ZH des lauréats du Concours Capitales Françaises pour la Biodiversité depuis 2018. La valorisation des lauréats 2024 vient de débuter. Ces "actus" sont publiées et une page spécifique du Centre de ressource Milieux humides leurs aient consacré.

2.2 - Présentation des travaux des pôles-relais dans le cadre des activités du centre de ressources "milieux humides" de l'OFB

2.2.1 - Interventions/présence lors de séminaires, assises, conférence

La SNPN a participé à plusieurs évènements au cours desquels ont été présenté les travaux du Pôle relais mares et vallées alluviales :

- ***Séminaire de clôture du projet REMA, Martinique :***

La SNPN était présente au séminaire de clôture du Projet REMA (REstauration des Mares des Antilles), les 4 et 5 décembre 2023, pour représenter le PRMVA.

Le projet REMA, porté par le pôle relais zones humides tropicales, visait à expérimenter des techniques de restauration et d'entretien sur une dizaine de mares sur les territoires de Martinique, Guadeloupe et Saint-Martin. Ce projet a pu être mené grâce à des spécialistes : une écologue spécialisée sur les zones humides tropicales, un consultant des milieux littoraux et un spécialiste en cartographie des écosystèmes tropicaux.

L'objectif de ce projet était d'aboutir à la création d'un guide REMA à destination des acteurs environnementaux afin de répondre à toutes leurs questions techniques pour l'aménagement, l'entretien et la restauration des mares.

Le point final de ce projet sera la mise en place de formations basées sur le guide technique REMA, afin de rendre les acteurs autonomes dans l'utilisation du guide. Ce pour engager une protection sur le long terme des petites zones humides en milieux tropicaux.

Un séminaire réunissant une cinquantaine d'acteurs des Outre-Mer s'est tenu pour faire la synthèse des deux années de projet aux Antilles, pour donner la parole aux partenaires et

présenter les retours d'expérience. L'occasion également de présenter le guide technique à destination des acteurs.

La SNPN a pu présenter les travaux liés aux plans d'action pour préserver les mares de France, et organiser un atelier pour recueillir les idées et besoins des acteurs des Antilles.

- ***Le séminaire des acteurs des sites Ramsar à l'Île de la Réunion :***

La SNPN était présente au séminaire des acteurs des sites Ramsar à la Réunion

Organisé pour la première fois en outre-mer, à proximité du site Ramsar de "l'Étang de Saint-Paul", la 16ème édition du séminaire des acteurs de sites Ramsar était coordonnée par le Groupement d'intérêt public de la RNN Étang de Saint-Paul, le Pôle-Relais Zones Humides Tropicales et l'Association Ramsar France sur le thème "La restauration des zones humides dans un contexte de changement climatique". Il a réuni plus de 260 personnes de France hexagonale, d'outre-mer et de 12 pays d'Afrique australe pendant trois jours.

Les équipes de la SNPN ont participé à la table-ronde n°5 : "Mobilisation de la société civile et des communautés locales dans la restauration", notamment pour présenter le programme des Oasis du climat et de la biodiversité sur les mares et petites

La SNPN, à travers la co-animation du Pôle-relais zones humides mares et vallées alluviales, a organisé un atelier sur la connaissance et la préservation des mares, écosystème humide prioritaire en Outre-Mer. L'objectif était de recueillir les besoins des acteurs sur les inventaires et les protocoles de suivi de la faune et de la flore face aux pressions subies par les mares pour le Plan National Mares.
Le séminaire a également été l'occasion de faire de nombreuses rencontres et de présenter aux acteurs internationaux le concept des Pôles relais zones humides.

- ***Le Comité parisien de la nature et de la biodiversité :***

La SNPN était présente au Comité parisien de la nature et de la biodiversité.

L'occasion d'aider la Ville de Paris à la conception du futur Plan Biodiversité de la capitale. À noter qu'en amont de ces groupes de travail, une consultation publique a eu lieu entre septembre 2022 et janvier 2023. Le comité est composé d'associations de protection de la biodiversité, de chercheurs et enseignants spécialistes de la biodiversité urbaine. De nombreux partenaires de la ville étaient également présents : bailleurs sociaux, aménageurs, Voies navigables de France, RATPgroup, Apur - Atelier parisien d'urbanisme, Cerema et des associations locales et des conseils de quartiers.

La SNPN, en tant que co-animatrice du Pôle-relais zones humides mares et vallées alluviales, était présente pour contribuer aux ateliers Gouvernance et Trame bleue, afin de souligner la nécessité d'améliorer les synergies entre acteurs, au niveau de la ville et de la Région Ile de France, pour améliorer la prise en compte des milieux humides dans le cadre de la trame bleue et turquoise. Ce fut l'occasion de proposer l'appui du pôle et du centre de ressources de milieux humides de l'Office français de la biodiversité, et de glisser l'idée de faire de Paris une ville Ramsar d'ici 2030.

- ***la Journée de lancement de la JMZH coordonnée par l'Association Ramsar France :***

La SNPN était à Montpellier pour le coup d'envoi de la Journée mondiale des zones humides 2024 coordonnée par l'Association Ramsar France. Sous la thématique "Les zones humides, sources de bien-être humains", les associations, les gestionnaires d'espaces naturels et les établissements publics et collectivités territoriales se sont réunis afin d'évoquer ensemble le

nécessaire travail de protection et de restauration des milieux humides. En tant que partenaire de l'événement, la SNPN a participé aux nombreux ateliers organisés par le FRÊNE ainsi qu'aux sorties sur le terrain pour découvrir les projets de restauration de zones humides et d'adaptation aux changements climatiques mis en place dans La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

- ***Organisation de la fête des mares***

La SNPN organise chaque année depuis 2016 une fête nationale dédiée aux mares. L'objectif est de mieux faire connaître ces petites zones humides au grand public et de valoriser les acteurs œuvrant en faveur des mares. Cette 9ème édition sur le thème " des mares pour retisser le vivant" a permis d'insister sur le besoin de retisser des connexions, des liaisons, afin de permettre à la faune et à la flore de se développer, en brisant le continuum urbain et la fragmentation des territoires.
Sorties nature, ateliers, chantiers, conférences-débats sont les principaux types d'évènements labellisés, mais sont également proposés des activités culturelles, des projets pédagogiques et des opérations de sciences participatives.
Cet événement fut aussi l'occasion d'organiser, pour la première fois, une exposition valorisant les actions des acteurs œuvrant en faveur des mares sur l'Hexagone et en Outre-Mer.
Lors de cet évènement s'est également tenue la 4ème édition du concours photos des mares. (A noter que cette action fait l'objet d'une convention de subvention avec l'OFB)

La SNPN a donc mobilisé les outils de diffusion du Pôles-relais mares et vallées alluviales pour l'occasion.

- ***Opération de communication Grand Public "Les Journées RELAIS de l'EAU"***

Au travers de la dynamique nationale et locale "Les Journées RELAIS de l'EAU", l'ANEB a pu accompagner ses membres dans la réalisation d'animations ludiques et pédagogiques autour des enjeux liés à une gestion en commun de l'eau et des milieux humides et aquatiques.

> L'EPTB Seine Grands Lacs, a dans ce cadre, organisé une journée de découverte du Lac du Der, en valorisant le site Ramsar de la Champagne Humide.

> L'EPTB Somme a quant à lui organisé un relais impliquant plusieurs sports sur la Somme, de la Source à l'Estuaire avec comme point d'arrivée la Baie de Somme. Au programme, une visite guidée de 4 km dans le marais des Cavins. Un parcours familial dans un écrin de nature. Mais aussi un Jeu de piste à la maison du marais de Longpré-les-Corps-Saints et un stand au cœur du Festival des tourbières à Amiens !

> Le SIARJA organisait une découverte, le long de la Juine de deux zones humides : le patrimoine naturel du marais d'Auvers, ainsi que des travaux de restauration qui y sont engagés en 2023/2024 : réouverture des milieux, mise en place d'éco-pâturage, ainsi que l'emblématique Marais d'Itteville : vaste entité marécageuse au sein de la basse vallée de la Juine classée Espace Naturel Sensible, Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique et site Natura 2000, proposant aux participants observations, anecdotes et explications sur la relation entre la rivière et le marais tout au long du parcours.

→ tout savoir sur ces journées : https://bassinversant.org/les-zones-humides-au-coeur-des-journees-relais-de-leau/

A l'occasion du stand de restitution de ces journées au cœur du club France à la Villette, l'ANEB a pu diffuser les belles images de ces journées, ainsi qu'un questiEAUnnaire, dont une question permettait d'aborder le sujet des zones humides avec les visiteurs. Ce sont plus de 500 personnes qui sont passées sur le stand au cours de ces 2 journées (Figure 4).



Figure 4 - Photos du stand de l'ANEB au club France, de la Villette, 5 et 6 août 2024.

Webconférence OiEau - les mares en tant qu'IAE - 21 octobre 2024

Le PRMVA a participé, avec l'OiEau et l'OFB (centre de ressources milieux humides), à l'élaboration de la trame de la webconférence consacrée au Mares en tant qu' Infrastructures Agro Environnementales, et la mise en relation des différentes parties prenantes (Figure 5).

Dans le cadre du renouvellement de la dynamique mares actuelle, la SNPN s'est exprimé lors de cette webconférence au nom du PRMVA



Figure 5 - Plaquette de présentation de la Webconférence

Webconférence “ La richesse des mares” - 27 février 2024

La SNPN a contribué à l'organisation du webinaire intitulé "La richesse des mares”, coorganisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France (ARB IdF) et France Nature Environnement Île-de-France (Figure 6). Dans ce cadre, la SNPN a facilité la mise en relation entre les différents intervenants et les parties prenantes, en particulier les experts en écologie des mares et en géographie, pour assurer la pertinence des échanges.



Figure 6 - Capture d’écran de la page de présentation du webinaire

Montage de formations - état des lieux et opportunités

La SNPN a effectué un état des lieux des formations existantes sur les mares, et identifié les besoins des acteurs des territoires sur les différents sujets, notamment dans le cadre de la cocréation du plan d’action pour les mares. Plusieurs priorités ont été identifiées :

- Formations spécifiques sur les techniques de gestion, de restauration et de création des mares, ainsi que sur les aspects législatifs et financiers. L’objectif est également de former les acteurs à diffuser et enseigner leurs savoirs et techniques sur les mares.
- Concevoir des formations sur les mares en Outre-Mer, spécifiquement destinées aux agents du domaine de l’eau, et les sensibiliser aux enjeux des mares.
- Sensibiliser toutes les agences d’État, notamment celles liées à la santé (ARS, par exemple), pour garantir l’homogénéité des messages. Actuellement, les ARS transmettent des messages catégorisant les mares comme insalubres, ce qui influence les actions des populations (comblements, remblaiements) ainsi que celles des agriculteurs et éleveurs.
- Sensibiliser et former les agences de l’eau, leurs unités territoriales et les comités de bassin à l’utilité des mares dans le cycle de l’eau.

Des échanges sont en cours avec le Centre de ressources milieux humides de l’OFB, pour établir un plan de travail sur un prochain cycle de formations en fonction de l’existant et des priorités. D’autres sujets seront à explorer :

- Formation sur la gestion des EEE dans les mares
- Formation sur les différentes techniques et méthodes de gestion des mares.
- Formation sur l'écologie historique des mares et leur paléoenvironnement.
- Formation sur la caractérisation sur le bon état écologique des réseaux de mares.

Un accent est porté à ce que les futurs programmes de formation soient également des outils de sensibilisation pour les cibles n’étant pas expertes des zones humides afin de déboucher sur une meilleure appréhension des enjeux des zones humides.

La création d'une formation pour les mares s'effectue dans le cadre de l'action 15 du Plan d'Action Mares (PAM).

- ***2.2.2 - Accompagnement des acteurs pour la réalisation d'actions européennes, nationales et locales (relai vers les personnes ressources, vers les ressources existantes utiles, ...)***

Valoriser les appels à labellisation de l'OFB

Une réunion sur le volet TEN a eu lieu entre l'OFB (centre de ressources milieux humides) et l'ARB Centre Val de Loire pour lancer la dynamique, qui devrait s'étendre à la Bretagne.
Une prochaine réunion est programmée sur le dispositif ABC entre l'OFB (centre de ressources milieux humides) et le coordinateur national "ABC".
Une présentation du centre de ressources et des Pôles-relais zones humides, lors des Rencontres nationales des Ingénieurs Territoriaux, à Angers, en juin 2024, par l'OFB tout en valorisant les dispositifs TEN et ABC afin de favoriser la mobilisation des acteurs autour de la préservation et restauration des milieux humides.

Une réunion d'échange s'est tenue le 03 septembre 2024 avec la coordinatrice TEN, l'ARB Centre val de Loire, afin de travailler à la mise en place d'actions en synergie avec les acteurs privés/publics du territoires sur les milieux humides. Il était également question de trouver la méthode de travail la plus efficace pour connaître les TEN en lien avec les milieux humides, dans les dossiers existants et en instruction, afin d'avoir une connaissance au fil du temps du nombre de TEN engagés dans des projets milieux humides où exprimant le souhait de le faire. Cette action est étroitement liée à l'action 2.1.2.

Soutenir l'effort de standardisation des protocoles

Le Pôle-relais mares et vallées alluviales participe à la valorisation des protocoles standardisés ZH via la diffusion des ressources, (guide, formation, actualités) liées à la méthode MhéO.

À ce titre, en relation avec le chargé de mission éco contribution de l'OFB, le Pôle-relais a contribué au Référentiel technique pour l'aménagement d'infrastructures agroécologiques pérennes (fiche), afin de garantir le cadre adéquat des implantations et restauration de mares.

Soutenir les réseaux d'acteurs connexes aux mares

La SNPN, dans le cadre d'une dynamique mare renouvelée, a pu créer plusieurs contacts utiles :

- Avec l'UNCPIE, dans le cadre d'un échange sur un partenariat à long terme avec le Pôle-relais sur la mobilisation des forces vives des territoires en faveur des milieux humides, notamment sur le développement des sciences participatives
- Avec les coordinateurs du programme Nature 2050 de la CDC Biodiversité, notamment pour se positionner en tant que référent sur les actions mares. Le partenariat s'effectue sur deux plans :
 - La communication et l'échange d'informations, en fonction des demandes et des jalons de la dynamique mares en corrélation avec le développement de ce pan du pôle

- La mise en relation avec les porteurs de projets mares du territoire pour avoir accès plus efficacement aux appels d'offre du programme par l'entrée milieux humides

Tout au long de 2024, la SNPN a soutenu le chargé d'études de la DRAS OFB sur les techniques de restauration et de création de mares, en fournissant contacts et ressources, en partageant sa connaissance et son expérience du sujet afin de créer une collaboration complémentaire.

2.3 - Contribution des pôles-relais aux travaux des ARB:

Le Pôle-relais, dans le cadre de la dynamique mares, a créé des liens avec les ARB suivantes : ARB CVL, ARB île-de-France, ARB Nouvelle-Aquitaine, ARB de la Guadeloupe, ARB de La Réunion.
Ces rencontres se poursuivront en 2025, ainsi qu'une réunion groupée pour assurer une méthode de travail efficace sur le sujet des mares.

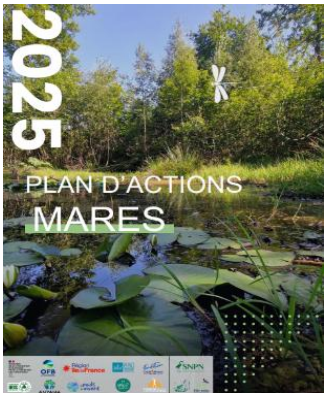
Un travail spécifique est actuellement effectué par la SNPN en collaboration étroite avec l'ARB île-de-France, à différents niveaux :

- Complétion d'une carte de zones à enjeux pour cibler les mares à restaurer ;
- Couplage de cette carte avec les réseaux TEN et ABC de la région
- Construction d'un annuaire et d'une cartographie des forces vives
- Identification des collectivités à contacter en priorités pour la mise en place de projets liés aux mares
- Organisation d'un séminaire de préfiguration d'une dynamique mare en 2025 qui réunit les acteurs adéquats du territoire.

En lien avec le 2.1.2, une réunion d'information est prévue en 2025 pour informer toutes les ARB du processus "clé en main" d'organisation liés aux Biodiv'tour dans plusieurs ARB pilotes (ARB CVL, PACA, Normandie).

Action 3 : Coordonner les actions des Pôles relais entre eux et avec d'autres acteurs

➢ **<u>Intégration des actions du Pôles-relais mares et vallées alluviales dans le Plan d'Actions Mares</u>**



Cette action est menée depuis 2023 dans le cadre du 4ème plan national milieux humides avec l'appui financier de ministère en charge de l'écologie. En continuité de l'enquête menée en 2023, la SNPN a mené à bien l'élaboration collective d'un Plan d'Actions Mares, visant à fédérer l'ensemble des acteurs impliqués (associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, acteurs institutionnels, etc.) autour d'objectifs partagés : renforcer les connaissances, protéger et restaurer les écosystèmes de petites zones humides et mobiliser des financements pérennes. Ce document de référence entend

mobiliser les acteurs jusqu'en 2030 et au-delà. Il ne se substitue pas aux actions territoriales liées aux mares, mais doit soutenir leur multiplication, en apportant des outils et une coordination efficace sur tout le territoire afin de rechercher un impact déterminant.

L'année 2024 a une nouvelle fois marqué l'engouement pour les mares avec une première réunion physique des acteurs majeurs sur le territoire :

Présentation de la version stabilisée du Plan d'Actions Mares le 28/11/2024, qui a réuni 46 participants, dont les membres du Groupe national mares, le ministère de l'Aménagement des Territoires et de la Transition Ecologique, de l'OFB, ainsi que trois agences de l'eau (Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse, Rhin-Meuse) (figure 7).



Figure 7 – Présentation de la version stabilisée du Plan d'Actions Mares le 28/11/2024

A la suite de cette réunion, la SNPN et le Ministère ont proposé une ultime phase de contribution pour aller au bout de la démarche. Le Plan d'Actions Mares finalisé sera présenté lors d'une webconférence en mars **2025, où plus de 200 personnes sont déjà inscrites**.

La SNPN mènera dans le cadre du Pôles-relais mares et vallées alluviales des actions d'accompagnement des acteurs, jugées prioritaires du plan en poursuivant rigoureusement le principe qui l'a porté au cours de ces deux dernières années : la coopération des structures engagées pour la biodiversité et l'eau, afin d'amener les acteurs de terrain vers plus de collaboration, débouchant sur la multiplication des actions de terrain en poursuivant des objectifs communs face aux défis globaux.

➢ Participation aux travaux interpoles du centre de ressources milieux humides.

- Le PRMVA s'inscrit dans l'objectif commun d'optimisation des actions portées par et avec les différents pôles-relais.
- Il assure un suivi régulier de l'activité des pôles, en consultant leurs sites web, newsletters et en établissant des contacts réguliers avec les interlocuteurs des pôles-relais et de Ramsar France (structure porteuse de la JMZH). La SNPN et l'ANEB travaillent à une bonne répartition des 2 structures au sein des différents groupes de travail et instances.

Le PRMVA s'inscrit dans les travaux pilotés par les autres pôles, à savoir :

- la définition de messages clés pour les décideurs (Pôle Lagunes méditerranéennes)
- les bulletins bibliographiques de chacun des Pôles-relais
- les réunions inter-pôles spécifiques à la gestion des bases documentaires et la formation pour l'utilisation des réseaux sociaux et de l'outil de veille InoReader.
- la réalisation de la cartographie des acteurs ressources, relai etc… gravitant autour des pôles relais.
- la communication sur la Journée mondiale des zones humides et la labellisation des animations portant sur les mares et vallées alluviales,
- l'organisation et l'animation de stand/animation/atelier des PRZH lors d'événements ciblés, notamment le stand des PRZH aux assises de la Biodiversité à la Rochelle 2024
- Comité de pilotage de l'étude "carbone et zones humides", mené par le Pôle Marais atlantiques, Manche et mer du Nord

➢ Plan national Milieux Humides n°4 (PNMH4)

Le PRMVA est largement impliqué dans l'élaboration et la mise en place du Plan national milieux humides n°4. L'ANEB a notamment été investie du copilotage du Groupe thématique Planification Territoriale sur 2 actions prioritairement :

- ***Action 11 : Améliorer la prise en compte des milieux humides dans les exercices de planification territoriale***
- ***Action 12 : Valoriser l'intégration des milieux humides dans la mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)***

Etant donnée la proximité immédiate des sujets de ces actions du 4ème Plan national milieux humides et de l'objectif 6 de la CESP2030 pour les zones humides, une forte synergie entre les actions du Pôle-relais et de l'ANEB dans le cadre du Plan national sera recherchée afin de profiter au mieux de la contribution des acteurs concernés par ces volets.

Le PRMVA a participé au GTh Connaissance organisé par le Pôle-relais lagunes méditerranéenne, le 13 décembre 2024.

➢ Stratégie CESP2030

Le Pôle-relais s'implique dans la mise en œuvre de la stratégie CESP2030 pour les zones humides (Cf : ci-dessus). **Informations sur la stratégie CESP**

➢ Contribution et communication autour de la JMZH 2023 et 2024

- le PRMVA a participé aux différents COPIL d'organisation des JMZH 2024 et 2025 coordonnés par l'association Ramsar-France. Il a contribué à relire et vérifier les inscriptions d'animations sur la plateforme « j'Agis pour la nature » pour les régions : Ile de France, Grand Est, Centre val de Loire et Normandie. Le Pôle-relais a assuré le relais de la communication autour de la labellisation d'animation, notamment auprès du réseau d'EPTB, EPAGE et autres syndicats de bassin.